

30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **23 JUILLET 2020**

Numéro de délibération **33/2020**

L'an 2020

et le 23 JUILLET

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

Mme M. Cazes, M.A. Princé, M. Barrat, C. Deshons, Mm. C. Clavel, Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents : F. Majourel , E. Bouvet, F. Dubiez. C. Grousset

Procurations : Majourel F. à Cazes M., Dubiez F. à Princé M.A.

A été nommé secrétaire : Céline Deshons

Objet de la Délibération : **C.C.P.C C.L.E.T. : Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges : Désignation d'un Délégué Titulaire et d'un Délégué Suppléant**

L'assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le maire, déclare la séance ouverte,

M. le maire demande à l'assemblée de désigner un membre titulaire et un membre suppléant du conseil municipal pour siéger à la CLET de la Communauté de Communes Piémont Cévenol :

Le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés vote la nomination de Monsieur Christian CLAVEL, Maire en qualité de délégué titulaire et M. Frank DUBIEZ en qualité de délégué suppléant pour siéger à la Commission Locales d'Évaluation et de Transfert de Charges.

M. Christian CLAVEL et M. Frank DUBIEZ sont nommés membres de la CLETC de la Communauté de Communes Piémont Cévenol. Pour la durée du mandat électoral.



Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits  
Le Maire, Christian



Acte rendu exécutoire après

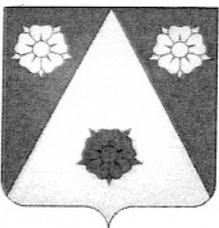
Publication

Notification

dépôt en S/Préfecture le

du

du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **23 JUILLET 2020**

Numéro de délibération **34/2020**

L'an 2020

et le 23 JUILLET

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

Mme M. Cazes, M.A. Princé, M. Barrat, C. Deshons , Mm. C. Clavel, Malcoste E., Vieillard Baron

Absents : F. Majourel , E. Bouvet, F. Dubiez, Grousset C

Procuration : Majourel F. à Cazes M., Dubiez à Princé M.A.

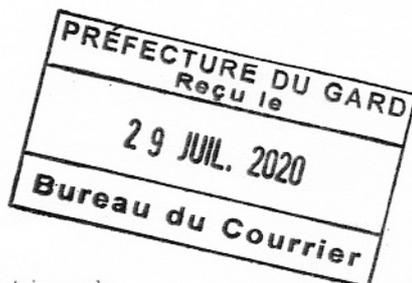
A été nommé secrétaire : Céline Deshons

Objet de la Délibération : REFERENT PARC NATIONAL DES CEVENNES

M. le Maire informe les conseillers municipaux que la commune de Cros a adhéré à la Charte du Parc National des Cévennes, et à ce titre, elle doit désigner un élu référent pour la durée du mandat électoral.

Le scrutin a eu lieu le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Elu référent : M. Christophe GROUSSET



Acte rendu exécutoire après  
dépôt en S/Préfecture le

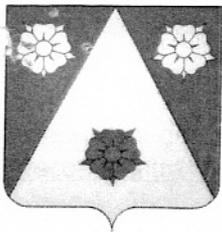
Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits  
Le Maire, Christian

Publication  
du

Notification  
du





30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 23 JUILLET 2020

Numéro de délibération 35/2020

L'an 2020

et le 23 JUILLET

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

Mme M. Cazes, M.A. Princé, M. Barrat, C. Deshons , Mm. C. Clavel, Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents : F. Majourel , E. Bouvet, F. Dubiez., C. Grousset

Procurations : F Majourel à M. Cazes, F Dubiez à M.A. Princé

A été nommé secrétaire : Céline Deshons

Objet de la Délibération : CAUE : DESIGNATION DU CORRESPONDANT

Vu la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

**Vu le décret n°78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts types des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement mentionnés au titre II de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ;**

Vu le courrier en date du 10 juin 2020 de la Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard, Madame Maryse Giannaccini ;

Considérant que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages ;

Considérant que la loi a confié aux Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens sur toutes ces thématiques ;

Considérant la proposition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard de désigner un correspondant du CAUE dont les attributions seront les suivantes :

1. Le correspondant communal sera amené, s'il le souhaite, à participer à l'assemblée consultative du CAUE, espace de rencontres et d'expression libre entre élus et représentants associatifs (4-5 réunions annuelles environ).

2. Le correspondant sera convié aux manifestations de sensibilisation du CAUE à l'intention des maîtres d'ouvrages publics, techniciens et professionnels de l'aménagement proposées dans l'objectif d'accroître le degré d'exigence qualitative en ce domaine (ateliers de territoire...)

3. Le correspondant sera invité aux actions culturelles du CAUE et destinataire d'une information en lien avec les problématiques actuelles d'aménagement, environnementales, de protection et de valorisation du patrimoine, et plus généralement concernant la transition écologique.

1/2

2/2

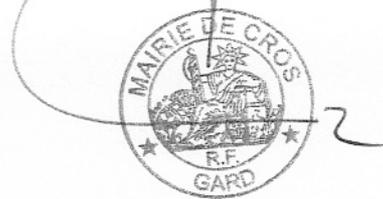
L'ensemble de ces actions conduites par le CAUE 30 a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, des expériences qui permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et de réfléchir à son avenir.  
La durée du mandat est de trois ans.

**En conséquence il vous est proposé de désigner**

**Madame Marie-Anne PRINCÉ**

**en qualité de correspondant du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard**

le Maire,  
C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après  
dépôt en S/Prefecture le

Publication du

Notification du